

Communiqué de presse

Publication immédiate

Éviter de faire des feux à ciel ouvert et des feux d'artifice

Acton Vale, 22 juin 2020 - En vue des fêtes nationales, il est fortement recommandé d'éviter de faire des feux à ciel ouvert et de faire l'usage de feux d'artifice. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la modification du territoire touché, soit la MRC d'Acton, par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Compte tenu des conditions météorologiques qui ont évoluées dans le secteur sud du Québec, cette mesure préventive a été prise sous peu.

-30-

Source :

Isabelle Dauphinais

Responsable des communications

MRC d'Acton

450 546-3256, poste 328

Renseignement :

Sammy Bélanger

Technicien en prévention incendie

MRC d'Acton

450 546-3256, poste 307